



Description

Brevet de technicien supérieur agricole – niveau 5

Accessible après un diplôme de niveau 4, le BTSA Aménagements Paysagers permet d'acquérir, en 2 ans, les compétences indispensables pour devenir technicien supérieur en bureaux d'études, responsable de chantier ou responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public).

Le niveau de qualification du technicien supérieur se situe hiérarchiquement entre le niveau ingénieur ou paysagiste concepteur et le niveau chef d'équipe.

Ce diplôme forme des salariés expérimentés, amenés à participer ou conduire les travaux d'aménagements paysagers et leur entretien.

Les activités nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des aménagements extérieurs, en particulier dans le champ du végétal.

Il est garant de la qualité de finition des travaux spécifiques aux aménagements paysagers : de leur insertion et de leur esthétique, et d'une finition aussi irréprochable que possible.

Le salarié dispose d'une grande autonomie pour exercer sa mission, en fonction de la taille de l'entreprise ou du service employeur et à la complexité de l'aménagement.

Il encadre une ou plusieurs équipes. A ce titre, il est responsable de l'application des règles et des normes de sécurité au niveau des personnes et des biens.

Il représente l'entreprise au regard des tiers (clients et usagers, fournisseurs, partenaires...).

Compétences visées:

Maîtriser parfaitement les connaissances théoriques et pratiques en aménagements paysagers.

Faire preuve de créativité et de rigueur.

Connaître les végétaux.

Respecter les règles de sécurité et d'hygiène.

Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère.

Appliquer des démarches écoresponsable.

Être force de proposition et prendre des décisions.

Maîtriser les techniques de gestion financière et d'encadrement

Débouchés Métiers

L'emploi salarié du secteur de l'aménagement paysager se répartit de façon équivalente entre les entreprises du secteur et les collectivités territoriales (secteur public).

Ex:

chef de chantier, agent de maîtrise, conducteur de travaux espaces verts, responsable de travaux espaces verts.

Sous réserve d'expérience professionnelle ou de formation complémentaire, le technicien supérieur en aménagements paysagers peut évoluer vers la création de sa propre entreprise ou vers d'autres secteurs d'activités comme celui du BTP.

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

Licences professionnelles (ex : Licence Pro Aménagements Paysagers- Design des milieux anthropisés)

Ecoles d'Ingénieurs

Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Certificats de spécialisation (CS)

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	X
Formation par Apprentissage	X
Formation continue pour adultes	X

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire	Formation par Apprentissage	Formation continue pour adultes
LPA Le Petit Chadignac - Saintes LEGTPA Henri Bassaler – Brive Voutezac Lycée Camille Godard – Le Haillan LEGTA Pau Montardon LPA Thuré	CFA AGRICOLE 17 – Site du Petit Chadignac CFA Dordogne – site de Bergerac CDFAA de la Gironde – Blanquefort CFAAH des Landes – Oereluy UFA de Thuré	CFPPA Dordogne